

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014

Date de Convocation : 17 septembre 2014 – **Date d’affichage** : 30 septembre 2014.

Le mercredi vingt-quatre septembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

Etaient Présents: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, Mme Françoise de PIERREPONT, M. José CAMUS FAVA, M. Jean-François COSNEFROY, M. Joël DAUVIN, M. Daniel FELIX, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Laure LEDANOIS, Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Marie-Christine MASSU et M. Wilfrid RYCKEBOER.

Représentés :

- Madame Denise BERTRAND représentée par madame Agnès NAVET.
- Mademoiselle Camille GUESNEY représentée par madame Françoise de PIERREPONT
- Monsieur Philippe LAUVRAY représenté par monsieur Guy LEBRETON.
- Monsieur Jean- Louis LAURENCE représenté par monsieur Michel CHALLE.
- Monsieur Alain GIARD représenté par madame Noëlle LEFORESTIER.

Absents excusés : Madame Martine LEPELLEUX.

Secrétaire de séance : Madame Agnès NAVET

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 **en exercice** : 19 **présents** : 13 **Votants** : 18

ORDRE DU JOUR

- 1- Loi ALUR - Information
- 2- Instruction des permis de construire à partir du 1^{er} juillet 2015. Proposition Pays de Coutances
- 3- Plan Local d’Urbanisme
- 4- Communauté de communes : Création commission mises aux normes PMR / ERP
- 5- Protection du littoral – Appel à projets
- 6- Devis divers :
 - CLSH Clôtures /Barrières
 - CLSH Peintures extérieures
 - MAIRIE Plantations (Sous réserve de la réception du devis)
 - MAIRIE Avenant lot couverture (Cheminée)
 - Vitre totem de la plage
 - SARLEC – Eclairage public de la digue
- 7- Logements zone conchylicole – Etablissement GODEFROY
- 8- Courrier Monsieur AUDE
- 9- Courrier ONG – Aquatour Corps Mondial de secours
- 10- Budget commune 2014 – Décision modificative acquisition logiciel école
- 11- DIA
- 12- Camping Le Clos Marin : demandes de remboursement
- 13- Horaires d’ouverture Mairie.
- 14- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité.

Madame LEDANOIS s'étonne qu'aucune information relative à la discussion qui avait eu lieu au sujet de l'aménagement extérieur du Centre de Loisirs ne soit relatée dans le compte rendu.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette information avait été donnée suite à la réception par la Maison de Pays d'un courrier de réclamations concernant l'accès au Centre de Loisirs. Lors d'un entretien avec les services de la Maison de Pays, ceux-ci avaient mentionné ce courrier. Monsieur le Maire en avait alors informé le conseil pour préciser que les travaux été prévus et commenceraient semaine 39.

Monsieur le Maire informe le conseil que monsieur LAURENCE souhaite modifier le paragraphe du compte rendu relatif à l'association AUENP. Il avait été noté « création d'un nouveau chemin d'accès » au lieu de création d'un balisage pour accès à la mer.

Madame LEFORESTIER regrette que la nouvelle adresse de la mairie n'ait pas été indiquée sur la convocation de conseil municipal. Monsieur le Maire précise que jusqu'alors les convocations du conseil municipal ne mentionnaient pas l'adresse.

1- Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) – Information

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs réunions d'informations organisées par les services de la DDTM , de l'association des Maires de la Manche et du Pays de Coutances relatives aux nouvelles dispositions induites par la loi ALUR ont eu lieu la semaine dernière. Ces réunions traitaient notamment de l'accessibilité des établissements recevant du public ainsi que des principales mesures en urbanisme et planifications introduites pas la Loi ALUR (dispositions relatives au PLU(i) et effet de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015).

2- Instruction des permis de construire à partir du 1^{er} juillet 2015. Proposition Pays de Coutances

A compter du 1^{er} juillet prochain, la DDTM n'assurera plus l'instruction des autorisations d'urbanisme du fait des dispositions de la loi ALUR. Dans ce cadre, le pays de Coutances propose la création d'un service urbanisme à l'ensemble des communes concernées par la fin de la mise à disposition des services de l'Etat.

Ce service permettrait la mutualisation du personnel, des finances et des compétences.

Le service proposé pourrait participer à la réalisation des documents d'urbanisme (veille juridique/ conseil) et réaliser l'instruction des autorisations d'urbanisme (sauf CUa). Le Maire demeurera le seul signataire des autorisations d'urbanisme et portera seul la responsabilité juridique des décisions de la commune.

Le financement du service urbanisme serait entièrement assuré par les communes qui en bénéficieraient selon une règle de calcul qui porterait la participation pour Pirou à 11 375 € environ par an (1^{ère} estimation).

Une convention de 3 ans pourrait être signée entre la commune compétente et le Syndicat Mixte du Pays de Lessay.

Monsieur le Maire expose les autres alternatives qui s'offrent aux communes :

- gestion en interne des autorisations d'urbanisme (PC, DP, Cu ...)
- création d'un service urbanisme à la Communauté de communes du Canton de Lessay
- création d'un service urbanisme pour plusieurs communautés de communes rassemblées Lessay, La Haye du Puits, Séve-Taute, Saint Malo de la Lande et Montmartin sur Mer.

Une nouvelle réunion d'information aura lieu la semaine prochaine par le Pays de Coutances à Lessay pour aider les communes à décider de la meilleure proposition à accepter.

3- Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil que compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, il est préférable pour la commune de continuer ces démarches d'élaboration de document d'urbanisme.

Il est impératif de relancer les démarches avant la fin 2015, date échéance car celle-ci entraîne le retour pour la commune au régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU), caducité du POS.

C'est pourquoi, monsieur le Maire, propose au conseil de procéder au lancement de l'appel d'offres pour le choix du cabinet conseil nécessaire à l'élaboration de ce document.

Le conseil, à la majorité 14 voix pour et 4 voix contre (Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS FAFA et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), valide la proposition de monsieur le Maire et autorise celui-ci à procéder aux démarches de consultation.

Monsieur le Maire sollicite la raison de l'opposition des personnes ayant votés contre cette démarche. Mme LEFORESTIER répond qu'elle souhaite attendre le jugement du conseil d'Etat avant d'engager de telles démarches.

4- Communauté de communes : Création commission mise aux normes PMR / ERP

Toujours dans le cadre des dispositions de la Loi ALUR, monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de communes du Canton de Lessay a créé une commission chargée du respect des normes concernant les personnes à mobilité réduite ainsi que les établissements recevant du public.

Cette commission est chargée de recenser et étudier l'ensemble des bâtiments recevant du public afin de définir leur importance et leur classification. Ce classement permettra de connaître la date impérative de mises aux normes de ces établissements.

5- Protection du littoral – Appel à projets

Suite aux évènements climatiques de fin 2013, le Conseil Régional a soulevé des fonds afin de réaliser des études pour la protection soit assurée.

De plus, la DDTM maritime a déclaré qu'il existait peut être des fonds pour réaliser des travaux de protection du littoral notamment pour la consolidation des parties urbanisables (pour la commune de Pirou environ 120 mètres au-dessus de la digue Nord (partie ex-aquatour et le lotissement Les Maisons de la Plage). Ces travaux ne pourront être effectués qu'avec un système de « canivelles » et de renforcement en sable. Seuls ces matériaux pourront être autorisés.

Le coût de ces travaux pour Pirou est en cours d'évaluation. Une réunion est prévue le 3 octobre prochain.

Madame LEDANOIS souhaite savoir si la zone conchylicole peut entrer dans le dispositif subventionné. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a posé cette question lors d'un entretien avec les services concernés et qu'il lui a été répondu que ce secteur n'est pas éligible.

6- Devis divers :

- *CLSH Clôtures /Barrières*

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de l'entreprise Point P à Lessay concernant les clôtures et les barrières destinées à l'aménagement extérieur du Centre de Loisirs pour un montant total de 5 973.44 € TTC.

Le conseil, à la majorité 14 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS Fafa et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), 1 abstention (Mme LEDANOIS) autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente.

- *CLSH Peintures extérieures*

Monsieur le Maire rappelle au conseil la consultation relative à la réfection de la façade du CLSH. Trois entreprises locales ont été sollicitées, deux ont répondu :

- Ets GUESNEY : 5 078.46 € TTC
- Ets LAVALLEY : 6 616.27 € TTC.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à la majorité 14 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS Fafa et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), 1 abstention (Mme LEDANOIS) autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente qui avait été inscrite au BP 2014.

- *MAIRIE Plantations*

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise LEMOIGNE Paysages concernant les aménagements paysagers pour la mairie. Ce devis s'élève à 2 627.52 € TTC pour la création de massif de fleurs (rosiers, plumeaux et bruyère) en complément des parties engazonnées.

Le conseil, à la majorité 14 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS Fafa et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), 1 abstention (Mme LEDANOIS) autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente.

- MAIRIE Avenant lot couverture (Cheminée)

Monsieur le Maire présente au conseil un devis concernant le rebouchage de la tête de cheminée de la mairie. Ce devis de l'entreprise LAURENCE s'élève à 300 € TTC plus la location de la nacelle.

Le conseil, à la majorité 14 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS Fafa et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), 1 abstention (Mme LEDANOIS) autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente.

- Vitre totem de la plage

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de Signaux Girod Nord-Ouest pour le remplacement d'une des faces du totem lumineux pour un montant de 568.17 € TTC.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS Fafa et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente.

Madame LEDANOIS et monsieur CAMUS Fafa regrettent que le totem soit placé si près de la place. La face « au revoir » est trop avancée par rapport à la fin réelle du « village ».

Monsieur CAMUS Fafa souhaite qu'il soit déplacé sans toutefois faire de suggestion quant au futur emplacement.

Monsieur le Maire rappelle que ce panneau indique également la salle polyvalente, le cinéma et le camping municipal d'où son emplacement actuel qui a été recommandé par la société qui l'a mis en place.

Monsieur COSNEFROY suggère d'enlever la sérigraphie « au revoir ».

La question de l'emplacement ou du maintien du « au revoir » sur ce panneau sera revue en commission travaux et communication.

- SARLEC – Eclairage public de la digue

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de la SARLEC concernant la modification de l'horloge astronomique pour l'éclairage public de la digue. Ce dispositif permettrait une plus grande liberté dans la programmation de l'éclairage de la digue. Ce devis s'élève à 1164 € TTC.

Monsieur le Maire propose de sursoir à ce devis et de demander à la SARLEC de régler le système actuel de la façon suivante :

- Période estivale : extinction à 1h00 du matin de deux candélabres sur trois
- Période hivernale : extinction à 23h30 de deux candélabres sur trois.

Il est décidé de maintenir un candélabre sur trois pour raison de sécurité.

Le conseil à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et décide de sursoir au devis présenté.

7- Logements zone conchylicole – Etablissement GODEFROY

Suite à la demande de plusieurs utilisateurs de la zone conchylicole et à l'entretien du 9 juillet dernier avec messieurs GODEFROY au sujet des logements qu'ils louent zone conchylicole, monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités du règlement de la zone d'activités à vocation maritime concernant notamment les logements de fonction/ de gardiennage. Ceux –ci sont autorisés à condition qu'ils soient intégrés dans les bâtiments professionnels.

Monsieur le Maire informe également le conseil que lors du dépôt du permis construire, les établissements GODEFROY avaient déclaré construire un logement de gardiennage par bâtiment et non pas deux logements comme cela a été réalisé.

Les logements loués ne semblent pas respecter les conditions du permis de construire, ni le règlement de la zone. La communauté de communes et les services de la DDTM ont été sollicités à ce sujet mais ne peuvent intervenir. Ces problèmes sont du ressort du pouvoir de police du Maire. C'est pourquoi, monsieur le Maire propose de rédiger un courrier à destination de messieurs GODEFROY afin de leur rappeler la réglementation en vigueur et la mise en conformité avec celle-ci.

Si cette mise en demeure reste sans effet, une procédure judiciaire sera engagée.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise monsieur le Maire à engager une procédure judiciaire au nom de la commune s'il y a lieu.

8- Courrier Monsieur AUDE

Monsieur le Maire informe le conseil de la déclaration de décollage et d'atterrissage de monsieur David AUDE qui souhaite pratiquer son activité d'U.L.M sur certaines parcelles privées situées sur la commune.

Après vérification auprès des services de la Préfecture de la Manche, monsieur AUDE est effectivement soumis uniquement à déclaration. Il a toutefois pour obligation d'obtenir un accord des propriétaires concernés.

9- Courrier ONG – Aquatour Corps Mondial de secours

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Corps Mondial de Secours qui souhaite organiser, le 8 et 9 novembre prochain, une simulation de sauvetage suite à un sinistre sur le site de l'ex projet « Aquatour ». Un projet similaire avait été organisé par les services de la sécurité civile en 2011.

Ce document a fait l'objet d'un envoi à la sous-préfecture de Coutances et au service du SDIS pour avis.

A ce jour, ces avis n'ont pas encore été recueillis.

Toutefois, monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet sous réserve de l'accord du SDIS et de la Sous- Préfecture concernant les mesures de sécurité envisagée.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

10-Budget commune 2014 – Décision modificative acquisition logiciel école

Madame NAVET informe le conseil de la nécessité de faire l'acquisition de nouveaux logiciels pour l'école (Editions Jocatop / 746 € TTC). Cette dépense étant imprévue, celle-ci doit faire l'objet d'une décision modificative budgétaire. Une partie des crédits affectés à l'école pour les travaux d'aménagement vont être affectés au compte informatique.

La décision modificative proposée est la suivante :

Compte 2313-40 à débiter : moins 750 €

Compte 205-40 à créditer : plus 750 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire exposée ci-dessus et autorise monsieur le Maire à régler la dépense correspondante.

11-DIA

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de sursoir à la DIA de la parcelle BR 41 rue Fernand Desplanques afin d'étudier l'éventualité d'un projet communal dans ce bâtiment. Suite à l'étude du dossier par la commission travaux élargie, monsieur le Maire propose de ne pas préempter pour cette parcelle.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision et décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant cette parcelle.

Monsieur le Maire présente ensuite cinq DIA :

- BO 699 rue des Fauvettes 493 m²
- BO 351 3 rue Barbey d'Aurevilly 660 m²
- BE 149, 198, 199, 231 et 231 rue des Ecoles 998 m²
- BO 518 et 521 chemin des matelots 858 m²
- BC 82, 161, 165 rue de l'Eventard 669 m²

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour l'ensemble de ces parcelles.

12-Camping Le Clos Marin : demandes de remboursement

Madame de PIERREPONT informe le conseil de deux demandes de remboursement concernant des campeurs.

a. Courrier Mme COMBRUN

Mme COMBRUN sollicite le remboursement du versement qu'elle avait effectué pour la période du 25 au 31 août suite à son départ anticipé pour raisons médicales. Ce montant représente 99.10 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme demandée.

b. Courrier M. et Mme POUTEAU

Mme de PIERREPONT informe le conseil de la demande de monsieur et madame POUTEAU concernant le remboursement de leur forfait caravane pour raisons médicales. Elle précise que les personnes ne sont venues sur le terrain de camping qu'un mois au lieu des 3 mois réservés mais que leur caravane est restée installée durant toute la période sur la parcelle qui leur avait été allouée.

Malgré l'impossibilité pour le camping de louer la parcelle attribuée à monsieur et madame POUTEAU pendant leur absence, compte tenu des circonstances exceptionnelles et afin de prendre en compte la fidélité de monsieur et madame POUTEAU au terrain de camping de Pirou (campeurs depuis 20 ans), le conseil, à

l'unanimité décide de procéder au remboursement de 225 € sur le forfait de 900 € prépayé.

La fille de monsieur et madame POUTEAU, madame NICOLAS, souhaite obtenir le remboursement de l'acompte de 61 € car compte tenu de l'absence de ses parents, elle n'est pas venue du tout sur le terrain de camping comme elle l'avait souhaité et avait prévenu le camping suffisamment tôt pour que la parcelle retenue soit relouée.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder au remboursement de 225 € à l'attention de monsieur et madame POUTEAU et 61€ à l'attention de madame NICOLAS.

13-Horaires d'ouverture Mairie

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence Postale Communale à compter du 1^{er} octobre prochain.

Les horaires actuels sont les suivants :

Lundi	8h30-12h00	14h00-16h30
Mardi	8h30-12h00	14h00-16h30
Mercredi	9h00-12h00	
Jeudi	8h30-12h00	14h00-16h30
Vendredi	8h30-12h00	14h00-16h30
Samedi	9h00-12h00	

Compte tenu du taux de fréquentation très peu élevé entre 8h30 et 9h00, afin de permettre au service administratif de préserver du temps de travail sans accueil du public, monsieur le Maire propose de modifier les horaires comme suit :

Lundi	9h00 -12h00	14h00-16h30
Mardi	9h00 -12h00	14h00-16h30
Mercredi	9h00 -12h00	
Jeudi	9h00 -12h00	14h00-16h30
Vendredi	9h00 -12h00	14h00 -16h30
Samedi	9h00 -12h00	

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS FAFA, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), autorise monsieur le Maire à modifier les horaires d'ouverture tels que proposés ci-dessus à compter du 1^{er} octobre prochain.

14-Questions diverses

a. Busage maraichers Armanville

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise EUROVIA concernant les travaux de busage à destination des maraichers à Armanville. Ce devis, qui fait partie du marché à bon de commande, s'élève à 7 905.66 € TTC.

b. Travaux d'entretien station d'épuration

Monsieur le Maire informe le conseil du devis proposé par la SAUR dans le cadre des travaux d'entretien de la station d'épuration. Ce devis concerne la mise en conformité du débitmètre d'entrée de station suite à un audit de l'Agence de l'eau. Le devis présenté s'élève à 3 564.08 € TTC.

Ce devis sera à nouveau présenté lors d'un conseil ultérieur, après réception des résultats de l'audit.

c. Courrier monsieur BOSQUET

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de rendez-vous de monsieur BOSQUET suite au différend qui l'oppose à l'association des chasseurs de Pirou. Cette question sera revue ultérieurement.

d. Courrier madame DAURIAT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame DAURIAT qui informe le conseil de la reprise des activités de l'association l'Art en Soi en septembre et autorise monsieur ANTON, trésorier de l'association, à intervenir au nom de celle-ci en ce qui concerne les locaux mis à disposition par la mairie.

e. Devis SAUR – Monsieur LEMONNIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil les soucis rencontrés par monsieur LEMONNIER au sujet de son assainissement. Le regard qui aurait dû être implanté sur le domaine public a été installé dans sa propriété.

Deux solutions ont été envisagées pour régler ce problème :

1. Déplacement du regard vers le trottoir, ce qui implique des travaux dans la parcelle de monsieur LEMONNIER (découpage de la bâche – dépose/repose de Cyprès)
2. Installation d'un nouveau regard sur le trottoir

Sous réserve du résultat de la vérification du bornage existant, monsieur le Maire propose de valider le devis présenté qui permet de régulariser la situation sans intervenir sur la propriété de monsieur LEMONNIER.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

f. Aménagement carrefour Pirou Bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à un rendez-vous avec monsieur PACILLY de la DRD de La Haye du Puits, ces services étudient un aménagement pour le carrefour de la rue des 20 libraires, de la rue du Moitier, de la rue Le Haut de la Rue et de la rue du Calvaire afin de rendre celui-ci plus sécurisé.

Trois solutions sont à l'étude :

- Mise en place d'un rond-point en peinture
- Modification des panneaux stop en place (RD)
- Mise en place d'un rond-point franchissable

Cette question sera revue à réception des résultats de l'étude en cours.

g. Point sur les travaux bâtiment SNSM et Cale de la Bergerie

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux concernant la construction d'un hangar pour la SNSM ont débuté.

Il informe également le conseil qu'une réunion de coordination a eu lieu en présence du cabinet d'études ARTELIA et de l'entreprise GC CHARIER concernant les travaux d'aménagement de la cale de la Bergerie. A la demande des pêcheurs professionnels, les travaux se feront en deux étapes : 2014 – préparation de la préfabrication / Janvier 2015 pose sur site.

h. Communauté de communes du canton de Lessay – Réunion d'information

Monsieur le Maire informe le conseil du souhait de la communauté de communes du canton de Lessay d'organiser une réunion à destination de membres du conseil municipal de Pirou afin de présenter les services de la communauté de communes, le contrat de territoire et le projet de mutualisation des services. Cette réunion sera organisée le 9 octobre prochain à 20h30 en mairie.

i. Proposition acquisition parcelles BR 379 et 380

Monsieur le Maire informe le conseil de son rendez-vous avec monsieur LELANDAIS co-gérant du restaurant La Marée, le 23 septembre dernier qui souhaite se porter acquéreur des parcelles BR 379 et 380 sises derrière son restaurant pour un montant de 25 000 €. Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles avaient été préemptées par la commune en 2007 pour un montant de 50 000 €.

Monsieur LELANDAIS, si la commune ne souhaite pas vendre, propose de louer ces parcelles.

Cette question est reportée à une date ultérieure.

j. Etude éclairage public extérieur mairie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours concernant l'éclairage public à mettre en place sur le parking de la mairie.

TOUR DE TABLE

Madame NAVET signale que la boulangerie et le magasin PROXI sont fermés en même temps à la plage pendant 3 semaines. Elle propose de voir avec le restaurant La Marée et la boulangerie du bourg L'Ami du Pain, si un dépôt de pain est possible.

Monsieur FELIX souhaite savoir s'il est possible de limiter le nombre d'autorisations d'affichage dans le rond-point de la plage. Les services de la DRD vont être sollicités à ce sujet.

Suite à l'assemblée générale de l'association du Téléthon qui s'est déroulée le 22 septembre dernier, monsieur LEBRETON informe le conseil des festivités prévues :

- Le 6 décembre prochain, l'association espère accueillir une association de motos de Marigny. Pour accueillir les participants, l'association sollicite le prêt des lests de la commune afin d'installer deux tentes devant le magasin PROXI. Le café et les gobelets seront offerts par la commune. Le conseil donne son accord pour le prêt des lests.
- Le 29 novembre, organisation d'une journée Quad avec la participation du magasin PROXI

Lors de cette réunion, monsieur LEBRETON a également été sollicité par monsieur Jean-Paul LEPLUMEY qui souhaite renouveler la course Handisport qui se déroule sur les communes de Geffosses et Pirou. La manifestation est prévue les 16 et 17 mai prochain. Le podium et les remises de médailles sont prévus à Pirou cette année.

Suite aux sollicitations de plusieurs professionnels, monsieur CAMUS Fafa souhaite savoir si les chemins des Mielles font l'objet d'un entretien régulier et si une intervention est envisagée prochainement.

Madame de PIERREPONT précise qu'une réunion a eu lieu en présence des agriculteurs et maraichers de Pirou au sujet de l'ensemble des chemins communaux. Des rendez-vous sur site sont prévus dès le retour de monsieur LAUVRAY actuellement absent.

Monsieur le Maire précise que ces chemins sont fréquemment empierrés par les services techniques et qu'ils font l'objet d'une surveillance régulière.

Madame LEDANOIS informe le conseil que le panneau de rue « rue des Perruches » a disparu.

Elle souhaite également savoir si la commune refuse des enfants à la cantine. Madame NAVET répond qu'aucun enfant n'est refusé à la cantine même s'il n'est pas inscrit. Lorsque l'enfant n'est pas inscrit mais est présent, celui-ci est emmené au restaurant scolaire, les parents sont appelés afin qu'ils viennent le chercher et en cas d'indisponibilité des parents, l'enfant est nourri et l'inscription fait l'objet d'une régularisation.

En ce qui concerne le cas auquel fait référence madame LEDANOIS, l'enfant n'avait pas été inscrit à la cantine contrairement à ce que pensait le papa, il est parti attendre ses parents sur le parking et ceux-ci ne sont pas venus le récupérer. Une amie de la famille s'en est chargée. L'enfant ayant quitté l'école, il n'était plus sous la surveillance du personnel communal.

Le papa est venu régulariser la situation le jour même et tout s'est bien passé ensuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50 .

Le Maire,
Michel CHALLE